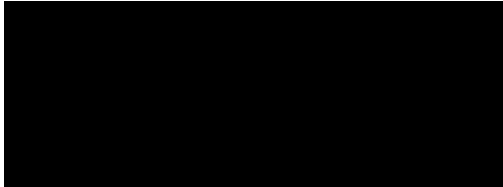


Secrétariat général et des affaires institutionnelles

PAR COURRIEL

Québec, le 21 mai 2020



Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 décembre 2020. Par celle-ci vous souhaitez obtenir copie des documents suivants :

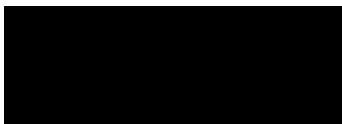
Votre demande vise l'obtention, pour 2017, 2018 et 2019 (en date du 16 décembre 2019), d'une copie des documents suivants :

1. Le nombre d'empêchements positifs transférés au Ministère pour les personnes offrant de la garde non reconnue en milieu familial;
2. Le nombre d'appréciations de la déclaration de renseignement effectué par le Ministère;
3. Préciser le nombre d'appréciations contraires à la déclaration et les motifs invoqués.

Vous trouverez ci-joint le document qui répond à votre demande. Pour votre information, les renseignements ont été mis à jour au 31 mars 2020.

Nous vous rappelons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, , mes sincères salutations.



François Lemelin
Secrétaire général
Responsable ministériel de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.

N/Réf. : 2019-2020-132